

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

D044/2017

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

PRÉFECTURE DE L'EURE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

21 AVR. 2017

ARRIVÉE

L'an deux mille dix-sept, le 14 avril à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux administratifs du pôle de Beaumesnil de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 44 rue du Château – Beaumesnil - 27410 Mesnil en Ouche, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 7 avril 2017

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 16

Votants : 18

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, Mme BLOTIERRE, Mme CASEY, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VANDERHOEVEN, Mme VATINEL

Étaient absents : Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M. GRIHAULT, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE

Pouvoirs : M. GRIHAULT a donné pouvoir à M. PENVEN ; Mme VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à M. PERDRIEL

Secrétaire de séance : M. DU MESNIL-ADELÉE

**Objet : Résidence Serge Desson – Approbation des avenants n°2 et n°3 aux conventions APL souscrites entre la collectivité, l'Etat et Eure Habitat*****PJ : Avenants n°2 et n°3***

Monsieur le Président rappelle que l'Intercom Risle et Charentonne avait souscrit des conventions APL tripartites avec Eure Habitat et l'Etat pour le Foyer Résidence pour Personnes Agées.

Vu les dispositions de la Loi NOTRe renforçant le rôle du C.I.A.S. en faveur de la reconnaissance de l'action sociale d'intérêt communautaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2016-93 portant création de la communauté de communes « Intercom Bernay Terres de Normandie » issue de la fusion des communautés de communes de Broglie, de Bernay et des environs, de l'Intercom du Pays Brionnais, du canton de Beaumesnil et de l'Intercom Risle et Charentonne, il convient d'actualiser ces conventions afin de régulariser la dénomination de la collectivité.

Aussi, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration les avenants n°2 et n°3 ci-après annexés.

**Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- ↳ Approuve les avenants n°2 et n°3 aux conventions APL de la Résidence Serge Desson.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.